

GRAND SITE



DE FRANCE



**MAIRIE DE VERGISSON**

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)

web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 MARS 2015**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

Le 17 mars 2015 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis :

Sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT,

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Jean Michel CARRETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Gisèle MEUNIER, Alain JACQUOT

*Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des membres présents à l'exception de la 7<sup>e</sup> Délibération.*

### **1<sup>o</sup> Délibération / Immeuble de la Buissonnière – studio / caution du locataire sortant au 23/03/2015**

Il est décidé de libérer la totalité de la caution s'élevant à 400 euros au locataire sortant suite à son départ du studio situé à la Buissonnière au 23/03/2015 pour cause de mutation professionnelle.

### **2<sup>o</sup> Délibération / immeuble de la Buissonnière – studio / montant du loyer**

Il est décidé de maintenir le loyer mensuel à 400 euros hors charges applicable au prochain bail locatif conclu pour la location du studio à la Buissonnière, autorisant le Maire à signer le bail à intervenir

### **3<sup>o</sup> Délibération / Déclaration d'intention d'aliéner un bien / parcelle B2 et B1419**

Il est décidé de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées B2 et B1419 dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner présentée.

### **4<sup>o</sup> Délibération / numérotation d'habitation**

A la demande de deux administrés, il est décidé d'attribuer les numéros suivants :

- N° 56 rue des Nambrets : propriétaire Mr Denis BARRAUD, parcelle B1304
- N° 94 rue des Nambrets : propriétaire Mme Sylvie BONNETAIN, parcelle B928

### **5°/ Délibération / point d'accueil – choix des entreprises**

Dans le cadre du projet d'aménagement du point d'accueil avec sanitaires sur la place de la mairie et suite à l'ouverture des plis, il est décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – SAS GELIN – terrassement, VRD, gros œuvre - 13761.70 euros HT
- Lot 2 – DUPONT MARTINOT – charpente couverture zinguerie – 6623.28 HT
- Lot 3 – MOREAU JEANDIN – menuiserie extérieure et intérieure – 5638.00 HT
- Lot 6 – SARL BORGEOT – Electricité - 2210.00 HT
- Lot 7 – DUBOIS Nicolas – Plomberie sanitaires – 9798.72 HT

Le montant total HT des travaux s'élèvent à 38031.70 euros HT.

Monsieur le maire est autorisé à signer les offres avec les entreprises retenues ainsi que les ordres de service.


### **6°/ Délibération / Tarifs des locations de la salle des fêtes**

Les coûts « d'énergie » dus par les utilisateurs de la salle des fêtes restés inchangés depuis plusieurs années malgré les hausses répétitives des tarifs de l'électricité et de gaz facturés à la mairie, il est décidé de réajuster ces tarifs et fixe ainsi à :

- 25 euros par location pour les associations communales de Vergisson
- 50 euros par location pour les autres utilisateurs, tous confondus

### **7°/ Délibération / dépôt de marc**

Il est décidé à la majorité des membres présents à l'exception du Maire, que seul le gêne sera entreposé sur cette plateforme dite dépôt de marc ; le stationnement est également interdit sur ce lieu.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. au'. To the right of the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE VERGISSON' at the top, a central emblem, and 'Côte d'Or et Loire' at the bottom. The signature and stamp are positioned over the text of the 7th deliberation.